

AMAP du Potager  
3 Place Dewailly  
80 000 AMIENS  
Référente : Sandra Giraudet  
☎ 0644752809



Agnès et Jean Michel  
Degand  
10 rue du Pont  
80390 Blangy sous  
Poix  
Tel 0661486709

[amap@amapdupotager.fr](mailto:amap@amapdupotager.fr)  
Site : [www.amapdupotager.fr](http://www.amapdupotager.fr)

## **Contrat de partage de récolte de fruits «été , automne » Du 25 aout au 15 décembre 2022**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau Amaps Haut de France.

### **Engagements des producteurs :**

- Livrer aux dates convenues des produits frais de saison issus de leur production
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.
- 

### **Engagements de l'adhérent :**

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€ .
- Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier).
- Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

### **Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

### **Panier hebdomadaire :**

- Estimation du type de fruits ou confiture entre 4 et 5 par panier
- Prix de la saison de 09 semaines de distributions: 12 euros le panier soit 108 euros.
- La saison débute le 25 aout et se termine le 15 décembre selon dates ci-dessous
- 25/08,08 et 22/09, 06 et 20/10, 03 et 17/11 et 09 et 15/12 .
- Modalité de paiement : En 1 , 2 ou 3 chèques , à la signature de l'engagement
- L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, **ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.**

### **Jour de distribution :**

Tous les jeudis de 18H00 à 19H30 dans les locaux de l'AUBERGE DE JEUNESSE, 30 square Friant  
Les 4 Chênes, à Amiens, ou devant la Maison du Colonel, 60 square Friant, Amiens

Règlements au producteur: Jean Michel et Agnès Degand  
 Espèces  
 Chèque(s) à l'ordre de Jean Michel et Agnès Degand

Numéro(s) de chèque(s) et mois de prélèvement.  
1. Aout  
2. Septembre  
3. Octobre

- 1<sup>ère</sup> distribution : 25/08/2022  
➤ Dernière distribution : 15/12/2022

soit :

Panier 12 €

12 X 09 semaines = 108 €

1 règlement de 108€

2 règlements de 54 €

3 règlements soit 3 chèques 36€

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Coordonnées (en majuscule):

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse E-mail (en majuscule) :

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de fruits ou de la perte d'un maximum de deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et signature adhérent

Producteurs : Agnès et Jean Michel Degand

Signature